

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 23 janvier 2009 portant nomination au conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

NOR : SJSS0930097A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu l'article 53 modifié de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001 ;

Vu le décret n° 2001-963 du 23 octobre 2001 relatif au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante institué par l'article 53 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001, notamment les articles 1^{er} et 3 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2008 portant nomination au conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ;

Vu les propositions des organisations syndicales et professionnelles,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés en tant que membres du conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, au titre des organisations siégeant à la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles prévues par l'article L. 221-4 du code de la sécurité sociale, pour la période restant à courir du mandat des autres administrateurs nommés par arrêté du 28 août 2008 :

- M. Jean PAOLI, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), membre suppléant ;
- M. Jean-Paul LEROUGE, représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC), membre suppléant en remplacement de Marc NOEUVEGLISE.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009.

Pour les ministres et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT

Le sous-directeur du budget,
G. GAUBERT